

## **ANNEXE V –RÈGLEMENT ET ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ADMISSION**

(août-septembre 2020)

Par son inscription à l'épreuve d'admission le candidat accepte les modalités règlementaires et organisationnelles décrites dans la présente annexe V du Règlement des Etudes

Le candidat accepte que les données récoltées dans le formulaire de préinscription aux épreuves d'admission ainsi que dans le questionnaire préparatoire aux épreuves d'admission soient conservées selon les modalités suivantes :

### **Pour le candidat admis et inscrit :**

- conservation sans limite de temps de toutes les données administratives nécessaires au bon déroulement de son parcours académique et à l'archivage de celui-ci.
- suppression de toutes les données non administratives au bout de deux ans

### **Pour le candidat admis et non-inscrit à l'IAD :**

- conservation durant deux ans de toutes les données administratives nécessaires à une inscription ultérieure.
- suppression de toutes les données non administratives au bout de deux ans

### **Pour les candidats non-admis,**

- conservation de l'ensemble des données durant deux ans

Le traitement des données du candidat sera effectué par le secrétariat des étudiants, la comptabilité, le service informatique et le corps professoral.

Le candidat accepte que son nom et prénom ainsi que les résultats des épreuves d'admission (orientation - Admission ou non admission) soient publiés sur le site internet de l'IAD et affichés au sein de l'établissement.

### **Conditions d'accès au premier bloc d'études du premier cycle : Article 3 du Règlement des études -**

1. Être titulaire d'un des titres d'accès visés par l'Art. 107 du D.2013.
2. Avoir réussi l'épreuve d'admission de l'orientation concernée (organisation : cf. Annexe V). La réussite de l'épreuve d'admission est prononcée par le jury de l'épreuve d'admission de chaque orientation et est communiquée par voie d'affichage à l'issue de la délibération. Dans le cadre d'une épreuve à deux tours, la délibération finale a lieu après le second tour. En cas de contestation relative à une erreur matérielle ou à une irrégularité dans le déroulement des épreuves, le candidat peut contester la décision de la délibération finale selon la procédure décrite au point 7 de la présente annexe.

La réussite de l'épreuve d'admission d'une année académique reste valable l'année académique suivante. Sur demande du candidat, cette durée peut être prolongée par décision du PO ou de son représentant pour des motifs jugés légitimes par ceux-ci. L'étudiant qui redouble la première année dans le même domaine et la même orientation ne doit pas représenter l'épreuve d'admission de l'orientation.

Il est possible de s'inscrire aux épreuves d'admission de deux orientations différentes. Les contraintes d'organisation des épreuves d'admission de l'orientation Interprétation Dramatique ne permettent pas de présenter des épreuves d'admission dans le domaine de l'audiovisuel.

**Le montant des frais d'inscription aux épreuves d'admission s'élève à :**

120€ pour une orientation

170€ pour deux orientations audiovisuelles

Le paiement des épreuves d'admission formalise l'inscription du candidat.

Ce montant est considéré comme dû dès que le mail communiquant l'heure de rendez-vous des épreuves d'admission est envoyé au candidat sur l'adresse mentionnée lors de la préinscription en ligne.

Il est non remboursable même si le candidat ne participe pas à l'une ou à l'ensemble des épreuves d'admission.

Ce montant doit de préférence être réglé par virement bancaire (voir les modalités sur le site internet de l'IAD). Le montant doit être crédité sur le compte de l'IAD au plus tard un jour ouvrable avant le début des épreuves d'admission.

Le paiement pourra être fait en cash ou par carte bancaire obligatoirement avant le début des épreuves d'admission.

**Modalités et déroulement des épreuves d'admission.**

La préinscription se fait en ligne.

L'horaire de passage des épreuves d'admission sera transmis au candidat par mail et sera attribué par ordre d'arrivée des dossiers administratifs papier au secrétariat. Le traitement des dossiers d'inscription et l'envoi des horaires de passage seront interrompus du samedi 11 juillet au dimanche 16 août 2020 inclus (période de fermeture du secrétariat étudiants).

Le questionnaire préparatoire pour les orientations audiovisuelles a pour but de cerner les intérêts (ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle et artistique, centres d'intérêt,...) et les motivations du candidat (raisons qui poussent à entreprendre ce type d'études et idée qu'il se fait du métier). Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Il sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

Le questionnaire préparatoire en interprétation dramatique est spécifique à l'orientation car le but est de permettre aux professeurs qui travaillent avec les candidats de les situer avant de les rencontrer.

La délibération qui détermine l'acceptation du candidat dans l'orientation se fait sur base d'une évaluation globale de l'ensemble des tests.

Le résultat motivé de l'épreuve d'admission sera adressé au candidat par mail à l'adresse fournie lors de la préinscription.

**1. Orientation Cinéma - Radio - Télévision (Réalisation)**

L'épreuve d'admission à l'orientation Réalisation (Cinéma - Radio - Télévision) est organisée en deux tours.

Le premier se décline en deux épreuves :

- un entretien individuel avec des professeurs de l'orientation Réalisation. Cet entretien sera basé sur le questionnaire préparatoire du candidat (questionnaire à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission). En partant du questionnaire du candidat, seront évalués la culture générale et audiovisuelle du candidat, ses centres d'intérêt, sa curiosité intellectuelle et artistique,...
- un test écrit d'analyse de film. Après la projection d'un court-métrage, fiction ou documentaire, il est demandé au candidat une analyse succincte. En plus de la qualité de l'écriture, l'évaluation se fera à travers deux prismes : la qualité de l'analyse de la mise en scène et la pertinence de l'analyse technique (cadre, lumière, son, musique, rythme,...).

Les résultats du premier tour et la convocation des candidats pour le second tour de l'épreuve d'admission seront affichés et publiés sur le site de l'IAD le jeudi 03 septembre 2020. La convocation des candidats pour le second tour sera envoyée à l'adresse mail communiquée par le candidat lors de sa préinscription.

En aucun cas, un candidat ne sera admis au second tour de l'épreuve d'admission s'il n'a pas participé à toutes les épreuves du premier tour.

Pour les candidats qui ont réussi le premier tour de l'épreuve d'admission, celle-ci se poursuit par un test de créativité et la présentation d'une réalisation personnelle.

Le candidat doit obligatoirement apporter une réalisation audiovisuelle (ou radiophonique) personnelle en langue française d'une durée de maximum de 2 minutes (ou un extrait de 2 minutes d'une réalisation plus longue). Cette réalisation servira de base à un entretien avec des professeurs de l'orientation.

Au choix: fiction (avec dialogues), documentaire ou réalisation radio (animation, fiction ou documentaire). Le candidat est l'auteur du scénario et assume artistiquement la mise en scène ainsi que le travail de son équipe et de ses interprètes, pour cette réalisation qui doit, principalement, être composée d'éléments organisés et captés lors du tournage.

Ne sont pas acceptés : réalisations collectives, travaux scolaires, travaux muets, reportage et/ou captation d'événements, clip musical, film de familles, de vacances, film d'animation, travaux photographiques, projets non-réalisés (scénarios, story-board, ...)

Support : le postulant apporte son travail sur son ordinateur portable ou tablette (diagonale de minimum 20 cm = 8 pouces). Par sécurité, il apporte une copie sur une clé USB dans un ou plusieurs formats usuels. A défaut, il apporte un dvd (ou cd audio pour une réalisation radio) gravé lisible sur un lecteur "de salon" et testé préalablement sur plusieurs lecteurs.

La délibération de l'épreuve d'admission en réalisation se déroulera le vendredi 11 septembre 2020. Les résultats seront proclamés le jour même.

## **2. Orientation Son**

Pour l'orientation Son, l'épreuve d'admission s'organise autour des 6 éléments suivants :

- Le test écrit est une analyse de film : après la projection d'un court métrage (fiction ou documentaire), il est demandé une analyse succincte. L'évaluation portera sur des questions relatives à la dimension sonore du film.
- Le test de logique mathématique et scientifique : afin d'évaluer les aptitudes du candidat à aborder certains domaines scientifiques, celui-ci doit répondre à un questionnaire du niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Le Syllabus qui reprend la matière à connaître et les exercices pour passer avec succès l'épreuve d'admission en mathématiques et en physique est téléchargeable sur le site de l'IAD.
- un test d'écoute attentive : lors de l'audition d'extraits sonores, le candidat doit répondre à un questionnaire visant à évaluer ses capacités d'écoute ;
- un test de connaissance musicale : lors de l'audition d'extraits sonores, le candidat doit répondre à un questionnaire visant à évaluer sa culture musicale générale.
- Le test de manipulation élémentaire de matériel électrique et électroacoustique.
- L'entretien individuel avec des professeurs de l'orientation. Les questions posées sont basées en grande partie sur le contenu du questionnaire préparatoire. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Il ~~est~~ sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

La délibération de l'épreuve d'admission en son se déroulera le vendredi 11 septembre 2020. Les résultats seront proclamés le jour même.

### 3. Orientation Image

Pour l'orientation Image, l'épreuve d'admission s'organise autour des 4 éléments suivants :

- Le test écrit est une analyse de film : après la projection d'un court métrage, il est demandé une analyse succincte. L'évaluation portera sur des questions relatives à la dimension visuelle du film.
- Test de logique mathématique et scientifique : dans le but d'évaluer les aptitudes du candidat à aborder certains domaines scientifiques, celui-ci doit répondre à un questionnaire du niveau de l'enseignement secondaire. Le SYLLABUS qui reprend la matière à connaître et les exercices pour passer avec succès l'épreuve d'admission en mathématiques et en physique est téléchargeable sur le site de l'IAD.
- Le test pratique d'aptitudes permet d'observer la manière dont le candidat réagit face à des situations qu'il rencontrera au cours de ses études ou de sa profession. Ce test est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à cadrer et à manipuler du matériel. Chaque candidat, encadré par un professeur, doit mettre en images avec une caméra vidéo la même scène. Les images sont ensuite visionnées et appréciées par un jury afin d'évaluer si la sensibilité artistique et le bagage technique et culturel du candidat sont suffisants.
- L'entretien individuel avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, de défendre ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux.

Le candidat doit apporter 15(quinze) photos personnelles sur papier, taille de minimum 10X15cm, qui serviront de support à un dialogue autour de sa curiosité visuelle ainsi que de son aptitude à cadrer et à gérer les phénomènes techniques d'une prise de vue photographique. S'il le souhaite, le candidat peut également apporter un extrait significatif (durée maximum 5 min.) d'un film, clip ou autre extrait vidéo qu'il a réalisé (sur support DVD ou sur clé USB). L'entretien sera aussi alimenté

par le contenu du questionnaire préparatoire. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Il ~~est~~ sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

La délibération de l'épreuve d'admission en Image se déroulera le vendredi 11 septembre 2020. Les résultats seront proclamés le jour même.

#### **4. Orientation Montage et Scripte**

Pour l'orientation Montage et Scripte, l'épreuve d'admission s'organise autour des 3 éléments suivants :

- Le test écrit est un test d'analyse de film : après la projection d'un court métrage (fiction ou documentaire), il est demandé une analyse succincte. L'évaluation portera sur des questions relatives au scénario, à la narration, au montage, au rythme du film.
- Le test pratique d'aptitudes permet d'observer la manière dont le candidat réagit face à des situations qu'il rencontrera au cours de ses études ou de sa profession. Le candidat devra choisir, parmi un jeu de photos proposées, quelques clichés qui racontent une histoire et justifier son choix. L'appréciation se fera sur la cohérence de l'histoire, la progression dramatique, l'originalité du montage et la qualité de l'argumentation. Le test photo permettra d'affiner l'appréciation du candidat en fin d'entretien.
- L'entretien individuel avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, de défendre ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux. Le contenu du questionnaire préparatoire a pour objectif de servir de base à l'entretien avec les professeurs, entretien qui a pour but d'apprécier la sensibilité artistique du candidat, ses motivations, sa culture générale, ses expériences personnelles dans les domaines qui touchent à la réalisation, au tournage et au montage. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Il ~~est~~ sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

La délibération de l'épreuve d'admission en Montage et Scripte se déroulera le vendredi 11 septembre 2020. Les résultats seront proclamés le jour même.

#### **5. Orientation Multimédia**

Pour l'orientation Multimédia , l'épreuve d'admission s'organise autour des 2 éléments suivants :

- Le test écrit d'analyse film : Pour les candidats en multimédia, il s'agit d'un film d'animation ou d'effets spéciaux. Après la projection d'un court métrage, il est demandé une analyse succincte. L'évaluation se fera sur base de la pertinence des observations sur la réalisation, le scénario, la qualité du graphisme et de l'animation, le rythme, la continuité, le décor sonore.

- L'entretien individuel avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, de défendre ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux. Le candidat devra répondre à quelques questions visant à situer son expérience en multimédia et/ou son niveau en graphisme.

Le candidat devra également présenter un travail créatif personnel (travail multimédia, travail d'infographie, dessin sur papier qu'il aura réalisé lui-même). Tant le travail personnel que le contenu du questionnaire préparatoire ont pour objectif de servir de base à l'entretien, entretien qui a pour but d'apprécier la sensibilité artistique du candidat, ses motivations, sa culture générale et ses expériences personnelles dans le domaine du multimédia, de l'infographie et/ou de l'animation. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Il sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

La délibération de l'épreuve d'admission en Multimédia se déroulera le mardi 01 septembre 2020. Les résultats seront proclamés le jour même.

## **6. Orientation Interprétation dramatique**

L'épreuve d'admission à l'orientation Interprétation dramatique est organisée en deux tours sous la forme de 2 stages successifs et éliminatoires. Le premier tour se déroule sur 3 jours, est éliminatoire et permet de constituer un groupe homogène en sélectionnant les candidats qui semblent disposer du potentiel pour entamer des études dans une école supérieure des arts. Le second tour est un stage de 2 semaines et se termine par des auditions devant un jury constitué de professeurs d'interprétation de l'orientation.

Le questionnaire préparatoire en interprétation dramatique est spécifique à l'orientation car le but est de permettre aux professeurs qui travaillent avec les candidats de les situer avant de les rencontrer. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par mail à l'adresse communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Il sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

Lors du premier tour, on abordera l'interprétation d'une scène dialoguée et d'un texte non dramatique (poème ou prose) ainsi que l'improvisation, par groupe d'environ quinze candidats sous la direction de trois professeurs, ceci afin de se rendre compte du niveau général des candidats. Aucun travail préalable n'est demandé.

Les candidats seront informés s'ils sont retenus pour le second tour de l'épreuve d'admission immédiatement après chaque présélection (le vendredi 21 ou le mercredi 26 août 2020). La liste de l'ensemble des candidats retenus pour le second tour sera affichée et communiquée le mercredi 26 août 2020 sur le site de l'IAD.

En aucun cas, un candidat ne sera admis au second tour s'il n'a pas participé au premier tour de l'épreuve d'admission.

Les candidats retenus pour le second tour (du vendredi 28 août au vendredi 11 septembre 2020) poursuivront les travaux entamés lors du premier tour avec pour objectif la présentation de ceux-ci devant un jury composé par des professeurs de l'orientation. Ces présentations auront lieu le jeudi 10 et le vendredi 11 septembre 2020. Le vendredi 11 septembre 2020, le jury statuera sur l'admission ou non de l'étudiant après discussion avec

les professeurs qui auront animé le stage et pu ainsi apprécier les compétences et la progression de ceux-ci dans le travail.

Pour les deux étapes de la sélection, les critères d'évaluation sont l'évolution observée au cours du travail (potentiel de progression), la prise en charge et le sérieux avec lequel il est accompli (motivation), l'aptitude à comprendre les indications données et à les utiliser, la capacité à transmettre des émotions à un public ainsi que les aptitudes intellectuelles et physiques de chacun.

L'objectif des deux tours de sélection est d'évaluer les potentialités de chaque candidat à devenir un jour un comédien professionnel, metteur en scène ou, plus généralement, un artiste ou artisan de spectacle. Le fait que l'épreuve d'admission se déroule sous la forme d'un stage permet également à chaque candidat de vérifier s'il fait le bon choix en voulant s'inscrire à l'IAD.

La délibération de l'épreuve d'admission en interprétation dramatique se déroulera le vendredi 11 septembre 2020. Les résultats seront proclamés le jour même.

## **7. Introduction et traitement des recours.**

En cas de contestation relative à une erreur matérielle ou à une irrégularité dans le déroulement des épreuves, le candidat introduit son recours par recommandé (ou par écrit contre accusé de réception) auprès du secrétariat étudiant dans un délai maximum de trois jours ouvrables (hormis samedis, dimanches,) après la publication des résultats de l'épreuve d'admission.

Le recours détaillera précisément l'erreur matérielle ou l'irrégularité dans le déroulement des épreuves qu'il invoque.

Le recours sera examiné par la Commission de recours interne.

La Commission se prononcera dans un délai 5 jours ouvrables et adressera une réponse au candidat à l'adresse mentionnée dans le recours. Cette adresse sera considérée comme l'adresse à laquelle l'étudiant souhaite recevoir une réponse, par ailleurs la réponse sera également envoyée par mail à l'adresse renseignée dans le dossier du candidat.